

Laissez-passer pour le festival

Des laissez-passer pour les voitures seront à la disposition des riverains à l'Office de Tourisme de Saint-Brevin-l'Œan (Place René-Guy-Cadou). Leur attribution est limitée à **deux par foyer et uniquement aux habitants des rues citées ci-dessous**. Merci de vous munir **d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule** : votre numéro d'immatriculation sera apposé sur le laissez-passer par nos services.

Secteurs concernés :

Chemin de la Marine ; Boulevard de l'Œan (de la Place Leclerc à l'allée de la Somme) et Impasse des Sternes ;

Allées du Cher, de l'Erdre, Jouanne, des Embruns, de l'Aisne, Farcouli, de la Plage, de la Tour Carée, du Commerce et Marie-Agnès-Peron ;

Avenues de l'Allier, de la Bevinère, de la Fouilleuse, de la Nicolerie, d'Anjou, du Maroc, du Président-Roosevelt (de la Place Leclerc à l'allée de l'Argonne) de la Côte d'Or et de la Haute République (entre l'avenue Président-Roosevelt et l'avenue Georges-Clemenceau).

Permanences pour l'obtention d'un laissez-passer

le mardi 13 août et le mercredi 14 août, de 10 h 00 à 12 h 30 et de 15 h 30 à 18 h 30.

Tél. : 02 40 64 12 40 ou 02 40 27 24 32